

PROCURATION

Le soussigné / la soussignée

charge

(adresse de l'autorité centrale du pays de résidence du débiteur)

de faire valoir ses créances alimentaires (et d'en assurer le recouvrement)
à l'égard de

(débiteur des aliments)

L'institution intermédiaire est habilitée à représenter les intérêts du mandant/de la mandante devant toutes les autorités et tous les tribunaux, à réceptionner les versements, à intenter des actions sur les plans civil et pénal ou à établir les répliques aux mémoires déposés par la partie adverse, à recourir à tous les moyens de droit disponibles, à conclure une transaction, à retirer une plainte ou à en reconnaître le bien-fondé. La présente procuration habilite également l'institution intermédiaire à mandater d'autres autorités ou personnes.

Lieu, date: _____

signature: _____